



COMMUNE DE SALINELLES – DEPARTEMENT DU GARD

Envoyé en préfecture le 01/06/2022

Reçu en préfecture le 01/06/2022

Affiché le 02.06.22

ID : 030-213003064-20220530-252022-DE

2022/122

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°25/2022

Date convocation : 23.05.2022  
Nombre de conseillers  
En exercice : 14

Présents : 10  
Votants : 9

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

**Présents** : Mesdames Line GAL, Adjointe – Agnès VRINAT JEANNEAU – Véronique FONTENEAU – Véronique GALI.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint – Gérard CAFFORT – Olivier MORICEAU – Paul MARTIN – Thierry FERRAND.

**Procuration (s)** :

**Absents excusés** : Florise PADER – Martinho DE PASSOS – Patrick LOISEL – Régis COMBERNOUX

**Secrétaire de séance** : Olivier MORICEAU.

#### **OBJET : Vente des parcelles ZD 110 et 111 – LIEUDIT « LES VALLATS »**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur et Mme CAFFORT Gérald se portant acquéreur de deux parcelles cadastrées ZD 110 et ZD 111 au lieudit « LES VALLATS » d'une superficie de 840m<sup>2</sup> et 1 040m<sup>2</sup> soit au totale 1 880m<sup>2</sup>, et informe que le prix au mètre carré, d'après la SAFER est compris entre 0,70 € et 1,00 € du mètre carré.

Monsieur CAFFORT est sorti pour ne pas prendre part à cette délibération.

La commune a fait une demande au Pôle d'évaluation domaniale de la DDFIP du Gard qui a estimé le prix entre 2,00 et 3,00 €/m<sup>2</sup> pour les dites parcelles.

Monsieur le Maire précise que les dites parcelles sont classées en « Terre » dans la zone agricole du plan local d'urbanisme de la commune et ne présente pas d'enjeux majeur pour la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Considérant** que ces terrains ne représentent pas d'intérêt particulier pour la commune et se prononce favorablement à la vente ;
- **Accepte** de vendre à Monsieur et Mme CAFFORT Gérald les parcelles ZD 110 et ZD 111 au lieudit « LES VALLATS » ;
- **Fixe** le prix de vente au m<sup>2</sup> à 1,00 €
- **Dit** que Monsieur et Mme CAFFORT Gérald supportera les frais de géomètre et les frais d'acte notarié,
- **D'habiliter** M. le Maire à l'effet de signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
Marc LARROQUE

